

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du LUNDI 27 MAI 2013

Nombre de membres : L'an deux mil treize, le vingt-sept mai à 20 heures, le Conseil
Afférents au Conseil : 15 Municipal de LA CHAPELLE DE LA TOUR régulièrement
En Exercice : 15 convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean GALLIEN.

Présents : Gérard BOUVIER, Odile RAVIER, Hervé GUILLAUD, Carole MILLET, Christian BONNET GONNET, Fabrice GENTIL, Valérie CHAMBAZ, Fabien CHATELAT, Thérèse ARNAUD, Nathalie PEUTIN.

Excusés : Jacques BERNARD, Patrice ORCEL qui ont respectivement donné procuration à Jean GALLIEN et Fabrice GENTIL

Absents : Jean Pierre GAILHAC, Carole SAINTHON

Secrétaire de séance : Valérie CHAMBAZ

ORDRE DU JOUR : * Approbation du dernier compte rendu
* Présentation campagne « verres »
* Tirage au sort des jurés d'assises
* Remise Pénalités TLE
* Dématérialisation « procédure ACTES »
* Avenue du stade : - éclairage public
- Enfouissement BT/EP/FT
* Centre de loisirs
* Concession « souvenir français »
* Compte épargne temps
* Questions diverses

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu de la réunion du 25 mars 2013 est adopté à l'unanimité.

Présentation de la campagne sur la collecte du verre organisée par le SITOM nord Isère

Cette campagne sur la collecte du verre, présentée au Conseil Municipal, est organisée par le SITOM Nord-Isère dans le but de sensibiliser la population à mieux trier le verre. En effet, il y a encore trop de verres dans les ordures ménagères, ce qui a pour conséquences un coût plus élevés de la collecte et du traitement, un volume plus importants des résidus d'incinération.

JURY D'ASSISES

Le Conseil municipal procède, à partir de la liste électorale, au tirage au sort de 3 personnes qui figureront sur la liste préparatoire du jury criminel, établie au titre de l'année 2014, pour le ressort de la Cour d'Assises de l'Isère.

Sont ainsi désignés : 1 – M. BOREL Gérard – 396 route de la corderie
2 – Mme BERNARD Jeanine née BERIAUD – 26 chemin de montrocher
3 – M. TELMON Luc – 361 route de dolomieu

TLE : remise de pénalités

Le Maire demande à M. GENTIL Fabrice de sortir de la salle.

Puis il informe le Conseil qu'il a été saisi par le Trésor Public d'une demande de remise gracieuse des frais de majoration concernant la taxe locale d'équipement du P.C. 038 076 09S20010 déposé par Gentil Fabrice pour son habitation.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide de procéder, comme les autres cas, à une remise des pénalités sur le P.C. 038 076 09S20010

Procédure de dématérialisation

Le Maire propose la mise en place de la procédure de dématérialisations des documents à transmettre à la Préfecture (arrêtés, délibération...).

Il est nécessaire :

- de signer une convention avec la Préfecture de l'Isère

- d'acquérir un certificat électronique de sécurité et un logiciel de transmission. Dans le cadre d'un partenariat avec le Centre de Gestion de l'Isère la commune a la possibilité de choisir la société ADULLACT pour le logiciel S2LOW et la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble pour le certificat électronique.

Le Conseil municipal approuve ces propositions et autorise le Maire à procéder à la mise en place de la dématérialisation des actes avec la Préfecture et signer tous documents nécessaires.

AMENAGEMENT AVENUE DU STADE – RD16L

Le Maire expose que :

Suite notre demande, le Syndicat des Energies de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération d'aménagement de l'avenue du stade (enfouissement des réseaux BT – FT et EP).

TRAVAUX sur RESEAUX de DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec la commune et le concessionnaire ERDF,

les montants prévisionnels sont les suivants :

| | |
|---|----------|
| 1 – le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimée à : | 59 699 € |
| 2 – le montant total de financement externe serait de : | 59 699 € |
| 3 – la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI, s'élève à : | 0 € |
| 4 – la contribution de la commune aux investissements s'élèverait à environ : | 0 € |

TRAVAUX sur RESEAU France TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec la commune et l'opérateur France TELECOM,

les montants prévisionnels sont les suivants :

| | |
|---|----------|
| 1 – le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimée à : | 34 996 € |
| 2 – le montant total de financement externe serait de : | 2 500 € |
| 3 – la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI, s'élève à : | 1 672 € |
| 4 – la contribution de la commune aux investissements s'élèverait à environ : | 30 824 € |

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec la commune et le concessionnaire ERDF,

les montants prévisionnels sont les suivants :

| | |
|---|----------|
| 1 – le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimée à : | 21 321 € |
| 2 – le montant total de financement externe serait de : | 14 395 € |
| 3 – la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI, s'élève à : | 204 € |
| 4 – la contribution de la commune aux investissements s'élèverait à environ : | 6 722 € |

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire, prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération.

Centre de loisirs

Le maire informe le Conseil Municipal que les enfants de la commune pourront être accueillis par le Centre de Loisirs de Rochetoirin qui travaille en partenariat avec l'association Familiales Rurales.

Ils bénéficieront du tarif des enfants habitants la commune de Rochetoirin.

Il propose d'attribuer à la commune de ROCHETOIRIN, à titre de compensation, la somme de 3€ par jour et par enfant pour les vacances scolaires de l'année 2013.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Concession « souvenir français »

Le Maire informe que la commune a, suite à une procédure, repris une concession au cimetière dans laquelle le corps Du Lieutenant fournier, croix de guerre et Légion d'honneur, était inhumé.

Il propose de se réserver cet emplacement pour l'utiliser comme tombe dédiée aux « morts pour la France »

Lorsque les concessions en état d'abandon seront reprises par la commune les restes des anciens combattants morts pour la France, seront déposés dans cette tombe.

L'organisation « Souvenir Français » s'est proposé d'aménager cette tombe et la commune se propose d'acquérir une plaque commémorative du Lieutenant FOURNIER.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Proposition de délibération sur le COMPTE EPARGNE TEMPS

Le Maire présente le projet de délibération sur le COMPTE EPARGNE TEMPS :

- Le dispositif législatif du CET dans la fonction publique territoriale a été modifié par l'article 37 de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, afin de permettre aux agents territoriaux de bénéficier des mêmes possibilités de sortie du CET que les agents de l'État
- Le décret n° 2010-531 du 20 juin 2010 pris en application organise le passage d'un régime géré sous forme de congés à un régime combinant une utilisation en congés avec une indemnisation financière ou en épargne retraite.

L'organe délibérant détermine, après avis du Comité Technique Paritaire, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET ainsi que les modalités de son utilisation.

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du.....

Le Maire (ou le Président) propose à l'assemblée,

- de mettre en place le CET selon les modalités fixées par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010
- d'autoriser la compensation financière des jours épargnés au titre du CET
- d'autoriser l'alimentation du CET par des jours de repos compensateurs dans la limite de 15 jours par an
- *d'adopter le règlement interne du Compte Epargne Temps*

Le Conseil Municipal approuve le projet de délibération relative à l'ouverture de compte épargne temps qui sera transmise pour validation au comité technique paritaire du Centre de Gestion de l'Isère.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire :

- ❖ propose d'honorer la mémoire de M. André PONCET, en déposant une plaque au pied d monument aux morts lors de la cérémonie du 14 juillet et ensuite d'inaugurer la tombe réservée aux soldats morts pour la France dans le cimetière de la commune
 - ❖ informe que suite à l'équipement, par le SICTOM de Morestel, de chaque foyers de la commune par des bacs d'ordures ménagères et de collecte sélective à compter du 1^{er} juillet, il doit reprendre l'arrêté de police sur la réglementation de la collecte des ordures ménagères,
 - ❖ que l'équipe dirigée par Thérèse ARNAUD dans la démarche du concours des familles à énergie positive a finie 5^{ème} sur 29 équipes, hors aggro. Grenobloise. Le Conseil Municipal la félicite.
 - ❖ Repas avec le Personnel communal prévu le 5 juillet
 - ❖ Prochaine conseil Municipal : Lundi 24 Juin
 - ❖ M. BOUVIER, adjoint aux travaux et voirie :
 - ❖ Informe qu'une tournée des chemins est organisée le dimanche 2 juin, à vélo
- Levée de séance à 22h35

| Membres présents | Fonction | Signatures |
|-------------------------|--------------------------|-------------------|
| Jean GALLIEN | Maire | |
| Odile RAVIER | 2 ^{ème} adjoint | |
| Gérard BOUVIER | 3 ^{ème} adjoint | |
| Hervé GUILLAUD | 4 ^{ème} adjoint | |
| Carole MILLET | Conseillère municipale | |
| Christian BONNET GONNET | Conseiller municipal | |
| Fabrice GENTIL | Conseiller municipal | |
| Valérie CHAMBAZ | Conseillère municipale | |

| | | |
|-----------------|------------------------|--|
| | | |
| Fabien CHATELAT | Conseiller municipal | |
| Thérèse ARNAUD | Conseillère municipale | |
| Nathalie PEUTIN | Conseillère municipale | |